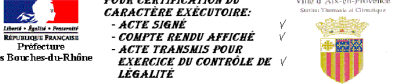




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121008-22997-DE-1-1_0
Date de signature : 10/10/12
Date de réception : mercredi 10 octobre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2012.992

Séance publique du

8 octobre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - ADMISSIONS DE SOMMES EN NON-VALEUR

Le 08/10/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/10/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dabha BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEvesa, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Helliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. Gerard DELOCHE à M. Yannick DECARA, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Gérard GERACI, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Michelle EINAUDI

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH
Direction Finance et Budget

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 08/10/12

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - ADMISSIONS DE SOMMES EN NON-VALEUR -
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

En date du 17 juillet 2012, Monsieur le Trésorier Principal de la Ville, nous a transmis deux états de sommes à admettre en non-valeur, couvrant les exercices antérieurs de 2003 à 2012 pour un montant total de **109 358,83 euros**.

Le premier état s'élève à la somme de **5 258,75 euros**, représentant des factures d'emplacement irrécouvrables pour les motifs suivants :

- Poursuite sans effet
- créance minime (inférieur à 100,00 €)

Le second état s'élève à la somme de **104 100,08 euros** représentant des titres de recettes divers irrécouvrables pour les motifs suivants :

- clôture insuffisance actif sur Redressement Judiciaire Liquidation Judiciaire (RJJ)
- certificat d'irrécouvrabilité

Monsieur le Trésorier Principal a épuisé tous les moyens d'exécution mis à sa disposition par les mesures législatives et réglementaires pour recouvrer ces sommes.

Conformément à la procédure prévue pour la Comptabilité Publique, il sollicite à présent l'admission en non-valeur de ces créances.

Malgré les enquêtes menées par les différents services concernés par ces créances, aucune information supplémentaire n'a pu être apportée à Monsieur le Trésorier afin de relancer la procédure de recouvrement.

Toutefois, je me permets de vous rappeler que l'admission d'une somme en non-valeur n'exclut pas pour autant son encaissement ultérieur.

Je vous demande donc, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer les documents comptables afférents à l'admission en non-valeur des sommes de :

- **104 100,08 euros**

- **5 258,75 euros.**

La dépense en résultant sera imputée à la ligne budgétaire, ouverte au budget de la Ville présentant les disponibilités suffisantes, et détaillée ci-après :

- fonction **931** "opérations financières"

- nature **654** "pertes sur créances irrécouvrables"

- opération **1765** "charges et produits non affectés"

2012.992 - COMPTABILITE COMMUNALE - ADMISSIONS DE SOMMES EN NON-VALEUR

Présents et représentés	: 53
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

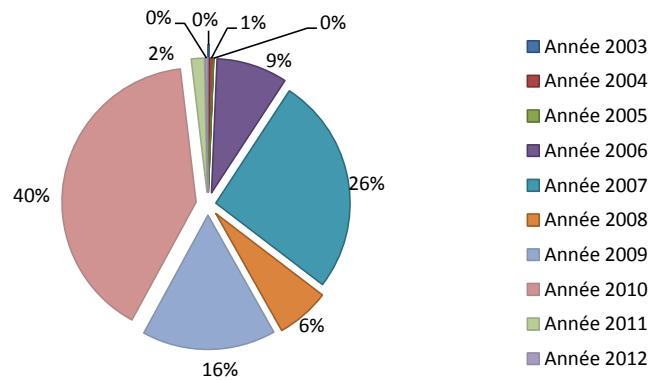
**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/10/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Annexe au rapport

	Gestionnaire	Direction ou Service	Référence	Année 2003	Année 2004	Année 2005	Année 2006	Année 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010	Année 2011	Année 2012	Total	%
1er état TP	515	Direction de la circulation du stationnement et de l'éclairage Public	divers titres								93,25			93,25	0,09%
	952	Conservatoire Darius Milhaud	divers titres								50,00			50,00	0,05%
	953	Ecole Supérieur d'Art	divers titres							39,11				39,11	0,04%
	231	Direction des Affaires Scolaires	divers titres							0,01	14,80	45,19	0,02	60,02	0,05%
	320	Direction des Propriétés communales	divers titres								0,2	0,03		0,23	0,00%
	540	Gestion Voirie	divers titres				32,13			154,29	1209,2			1 395,62	1,28%
	450	Gestion de l'espace Public	divers titres et emplacements	152,40	442,10	23,59	2,50	83,50	943,24	1 726,19	247,00			3 620,52	3,31%
2ème état TP	320	Direction des Propriétés communales	divers titres				4 294,01	21 470,48						25 764,49	23,56%
	450	Gestion de l'espace Public	Rôle des emplacements		104,14		5 037,12	7 050,60	6 115,00	15 693,20	42 319,50	1 687,91	328,12	78 335,59	71,63%
Total				152,40	546,24	23,59	9 365,76	28 604,58	7 058,24	17 612,80	43 933,95	1 733,13	328,14	109 358,83 €	100,00%
Pourcentage				0,14%	0,50%	0,02%	8,56%	26,16%	6,45%	16,11%	40,17%	1,58%	0,30%	100,00%	

Répartition par exercices



Répartition par Gestionnaires

